



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 22 Décembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 22 Décembre 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20231222-lmc1230312-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 22/12/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2023

N° 2023/569/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville à la Société Anonyme ERILIA dans le cadre du projet de réhabilitation d'un local commun résidentiel au sein de la résidence Les Logis de Châteaouvallon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Jean-Charles BROCHOT donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Madame Anaïs DIR

Le bailleur ERILIA souhaite améliorer le cadre de vie des habitants du groupe d'habitations les Logis de Châteauvallon composé de 294 logements, par la réalisation de travaux de réhabilitation d'un local commun résidentiel.

Définie en concertation avec ses locataires, l'opération d'aménagement doit permettre le renforcement du lien social, du lien intergénérationnel, la poursuite des activités visant au bien-être des habitants et l'amélioration du cadre de vie (initiation aux éco-gestes, etc.).

La Ville de Toulon souhaite accompagner la démarche du bailleur par un soutien financier à hauteur de 28 000 € sur un coût total de l'opération de 35 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

FINANCEURS	MONTANT	TAUX
VILLE DE TOULON – Politique de la Ville Investissement / Amélioration du cadre de vie	28 000 €	80%
SA ERILIA Agence de Toulon	7 000 €	20%
TOTAL	35 000 €	100%

La participation de la Ville de Toulon sera versée à la SA ERILIA, pour cette opération, selon les dispositions suivantes :

- 50% du montant de la participation sur présentation de l'ordre de service indiquant le commencement des travaux,
- 50% du montant de la participation (solde) sur présentation du procès-verbal de réception du programme de travaux (indiquant la levée des éventuelles réserves) et du plan de financement définitif de l'opération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 22 décembre 2023,

Oui l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général,

Vu le décret n°2021-1743 du 22 décembre 2021 relatif aux procédures d'habilitation des structures d'accueil, d'inscription et d'affectation sur les postes de travail d'intérêt général et d'exécution des mesures de travail rémunéré,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne du 5 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement relatif au projet de réhabilitation d'un local commun résidentiel présenté par la SA ERILIA dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette réhabilitation à hauteur de 28 000 € et selon l'échéancier ci-dessus énoncé,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 "subventions d'équipement versées" du budget principal 2023 et suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

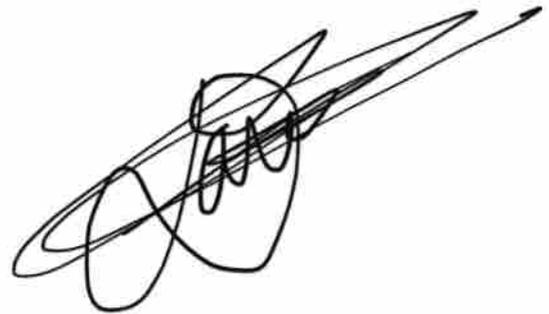
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation de la participation financière de la Ville à la Société Anonyme ERLIA dans le cadre du projet de réhabilitation d'un local commun résidentiel au sein de la résidence Les Logis de Châteauvallon

Date de transmission de l'acte : 22/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2023

Numéro de l'acte : lmc1230312 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231222-lmc1230312-DE

Date de décision : 22/12/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

od. 2.01.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 22 Décembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 22 Décembre 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20231222-Imc1230380-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 22/12/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2023

N° 2023/570/S

Objet : Signature des avenants de prorogation aux conventions d'occupation temporaire des restaurants des plages du Mourillon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Jean-Charles BROCHOT donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Madame Anaïs DIR

Par délibération n°2017/345/S du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Toulon a décidé d'attribuer l'exploitation des restaurants des plages du Mourillon ainsi que l'exploitation des lots de plage attenants pour une durée de 6 années.

En application de cette délibération, la Ville a procédé à la signature des conventions d'exploitation se rapportant aux restaurants et des sous-traités d'exploitation des lots de plages.

La compétence relative aux concessions des plages a été transférée de plein droit à la Métropole Toulon Provence Méditerranée lors de la création de celle-ci.

Depuis cette date, la Métropole assure donc la gestion des lots de plages qui se situent sur le domaine public maritime et la Ville demeure compétente pour la gestion des restaurants qui se situent sur le domaine public communal.

Les contrats des restaurants qui relèvent du régime de l'autorisation d'occupation du domaine public ainsi que ceux se rattachant à l'exploitation des plages arriveront tous à expiration au 31 décembre 2023.

Compte tenu de la nécessité de lier l'exploitation des restaurants à l'exploitation des plages, la Commune de Toulon a donné mandat à la Métropole pour préparer et conduire une procédure unique de passation de mise en concurrence préalable au renouvellement des contrats en cours.

A l'exception du lot de restaurant A qui a été attribué lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2023, les procédures qui concernent les autres lots de restaurant demeurent, à ce jour, toujours en cours.

Celles-ci ne pourront pas aboutir avant le 31 décembre 2023, date d'arrivée à terme des conventions actuellement en cours.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prorogation de la durée des conventions des restaurants pour lesquelles la procédure de renouvellement actuellement en cours n'a pas abouti, et ce, jusqu'à l'attribution des nouvelles conventions d'exploitation des restaurants.

Il est précisé que la durée de prorogation ne pourra excéder une durée de 5 mois et que la prorogation des conventions en cours s'effectuera aux conditions identiques aux conventions en cours.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 22 décembre 2023,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles R.2122-1 et suivants,

Vu les conventions d'exploitations des restaurants des plages du Mourillon établies pour la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023,

Vu la convention de mandat du 26 août 2022 signée entre la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée confiant à cette dernière l'organisation de la procédure unique de mise en concurrence et l'attribution des autorisations correspondantes au nom et pour le compte de la Commune de Toulon,

Vu la procédure de mise en concurrence conduite par la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger par voie d'avenant, et ce, pour une durée maximale de 5 mois, les conventions d'exploitation des restaurants des plages du Mourillon pour lesquelles la procédure de mise en concurrence préalable au renouvellement n'a, à ce jour, pas abouti.

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer à cette fin un avenant aux conventions d'occupation temporaire,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 22 Décembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 22 Décembre 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20231222-lmc1230991-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 22/12/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2023

N° 2023/577/S

Objet : Attribution de subventions à 8 associations œuvrant dans les quartiers pour leur intervention sociale en faveur des plus démunis et signature d'avenants aux conventions pour 3 associations

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	5
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Jean-Charles BROCHOT donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Albert TANGUY donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Madame Anaïs DIR

ABSENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS

Dans le cadre de sa politique menée en matière de solidarité et d'action sociale, la Ville de Toulon développe une politique de soutien en faveur des associations locales œuvrant dans ces domaines.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations dans le tableau ci-dessous afin de soutenir leurs actions et leurs efforts accrus en matière de solidarité ainsi que leurs interventions sociales en fin d'année pour les plus démunis pour un montant de 15 000 € sur la base des crédits inscrits au Budget communal 2023

Nom association	Montant	Tiers	Objet de la demande	Engagement
Entente Pivotte-Serinette (2901)	1 000 €	001095	Organisation de l'arbre de Noël (500 licenciés, familles et encadrement sportif)	P800180665
Relais Socio-culturel Peiresec (2899)	2 000 €	006967	Accès à la culture et aux loisirs pour les plus démunis	P700110122
Secours Populaire (2874)	5 000 €	001362	Accroissement du nombre de bénéficiaires et inflation des prix des denrées alimentaires	P800000068
(2944)	2 000 €		Maintenir le fonctionnement de l'association face à l'augmentation des prix	P800000070
Les Petits Frères des Pauvres (2941)	500 €	053157	Fête de Noël fraternel pour les personnes âgées isolées	P800000072
Les Restos du Cœur (2061)	1 000 €	070103	Maintenir le fonctionnement de l'association face à l'augmentation des prix	P800000069
Les Amis de Jéricho – UDV (2241)	2 000 €	016174	Accompagnement social	P700110121
Amicale Laïque de Claret (2952)	1 000€	047211	Fête des jardins de Claret et actions tout au long de l'année	P800000075
Culture du Cœur 83 (2955)	500 €	046313	Accès à la culture et aux loisirs pour les plus démunis	P700110120
Total	15 000 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 22 décembre 2023,

Où l'exposé de Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire : ACTIONS SOCIALES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2023,

Considérant l'intérêt général local des actions que se propose de réaliser l'association sollicitant en l'espèce une subvention de la Ville de Toulon.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention aux 8 associations listées ci-dessus, pour un montant de 15 000 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer les avenants aux conventions de subvention 2023 entre la Ville de Toulon et l'association « Relais Socio-culturel Peiresc », l'association « Les Amis de Jéricho – UDV » et l'association « Entente Pivotte-Serinette »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur RAYNAUD, Monsieur MAHALI, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS et Monsieur MORENO sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à 8 associations ?ouvrant dans les quartiers pour leur intervention sociale en faveur des plus démunis et signature d'avenants aux conventions pour 3 associations

Date de transmission de l'acte : 22/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2023

Numéro de l'acte : lmc1230991 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231222-lmc1230991-DE

Date de décision : 22/12/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions